COMMUNE DE BUSSAC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23/04/2026

Le 23 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni à 20h30 à la mairie pour examiner les points portés à l'ordre du jour.

Etaient présents :

Messieurs Bernard MERLE, Stéphane BRETHONNET, Christian MENOT, Bertrand ROUSSEL, Laurent CAYZAC, Benjamin VIGNAL et Mesdames Marie-Hélène LE PEMP, Marie-Josée JULLION-VAUDOU, Karin LAVEAU-DURAND et Marine MEILLAT.

Absente excusée : Nina ESPALLIER

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent CAYZAC.

Le quorum étant atteint, l'assemblée municipale peut délibérer valablement.

1 – Délibération 2026-13 - Budget Principal – Adoption du CFU 2025 (Compte Financier Unique) :

Le Maire indique que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de gestion, et met en évidence que la collecte des informations sur la situation financière de la collectivité est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le maire présente le détail des chiffres synthétisés ci-après au Conseil municipal qui, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité le Compte Financier unique 2025 du budget communal et l'arrête comme suit ;**

CFU-Budget communal 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réalisés 2025	209 460,29 €	252 523,26 €	67 075,62 €	2 681,10 €
Solde des réalisation 2025		**43 062,97 €**	**64 394,52 €**	
Résultat reporté 2024		187 947,90 €		38 273,84 €
Résultat de clôture	**231 010,87 €**		**-26 120,68 €**	
Reste à réaliser			480,00 €	9 222,00 €
Résultat cumulé 2025	**231 010,87 €**		**-17 378,68 €**	

2 – Délibération 2026-14 - Budget assainissement – Adoption du CFU 2025 :

Le maire présente le détail des chiffres synthétisés ci-après au Conseil municipal qui, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité le Compte Financier unique 2025 du budget assainissement et l'arrête comme suit ;**

CFU-Budget assainissement 2025	Exploitation		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réalisés 2025	13 580,83 €	17 551,27 €	9 892,40 €	11 641,30 €
Solde des réalisation 2025		**3 970,44 €**		**1 749,20 €**
Résultat reporté 2024	1 581,42 €			18 969,39 €
Résultat de clôture	**2 389,02 €**		**20 718,59 €**	
Reste à réaliser				
Résultat cumulé 2025	**2 389,02 €**		**20 718,59 €**	

3 – Délibération n°2026-15 - Budget lotissement – Adoption du CFU 2025 :

Le maire présente le détail des chiffres synthétisés ci-après au Conseil municipal qui, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité le Compte Financier unique 2025 du budget lotissement et l'arrête comme suit ;**

CFU-Budget lotissement 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réalisés 2025	560,00 €	560,00 €	560,00 €	18 064,83 €
Solde des réalisation 2025		**0 €**		**17 504,83 €**
Résultat reporté 2024	1 581,42 €			12 495,17 €
Résultat de clôture	**0 €**		**30 000,00 €**	
Reste à réaliser				
Résultat cumulé 2025	**0 €**		**30 000,00 €**	

4 – Délibération n°2026-16 – Budget Principal – Affectation du résultat du CFU 2025 :

Le Maire expose au Conseil municipal la proposition d'Affectation du résultat du CFU 2025 ci-après :

Résultat de l'exercice 2025	43 062,97 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	187 947,90 €
Résultat à affecter	**231 010,87 €**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé (déficit)	- 26 120,68 €
Solde des RAR d'investissement	8 742,00 €
Besoin de financement	**17 378,68 €**
Affectation	**231 010,87 €**
Affectation en réserve R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	17 378,68 €
Report en fonctionnement R002	**213 632,19 €**

Après en avoir débattu, cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal

5– Délibération n°2026-17 – Budget Assainissement – Affectation du résultat du CFU 2025 :

Le Maire expose au Conseil municipal la proposition d'Affectation du résultat du CFU 2025 ci-après :

Résultat de l'exercice 2025	3 970,44 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	-1 581,42 €
Résultat à affecter	**2 389,02 €**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé (excédent)	20 718,59 €
Solde des RAR d'investissement	0€
Besoin de financement	**0 €**
Affectation	**2 389,02 €**
Affectation en réserve R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	0 €
Report en exploitation R002	**2 389,02 €**

Après en avoir débattu, cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal

6 – Délibération n°2026-18 – Budget Lotissement – Affectation du résultat du CFU 2025 :

Le Maire expose au Conseil municipal la proposition d'Affectation du résultat du CFU 2025 ci-après :

Résultat de l'exercice 2025	0 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	0 €
Résultat à affecter	**0 €**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé (excédent)	30 000,00 €
Solde des RAR d'investissement	0 €
Besoin de financement	**0 €**
Affectation	**0 €**
Affectation en réserve R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	0 €
Report en fonctionnement R002	**0 €**

Après en avoir débattu, cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal

7 – Délibération n°2026-19 – vote des taux d'imposition des taxes directes locales :

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 et propose de ne pas faire évoluer ces taux pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition et vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 ci-après :

- Taxe Foncière Bâti : **38,68** % sur une base prévisionnelle de 300 600 €
- Taxe Foncière non Bâti : **46,12** % sur une base prévisionnelle de 18 800 €
- Taxe d'habitation : **6,16%** sur une base prévisionnelle de 70 400 €

Soit un produit fiscal attendu de 129 280 €

8 – Délibération n°2026-20 – Budget Principal – Vote du Budget Primitif 2026 :

Le Maire expose au Conseil municipal la proposition de budget Primitif Synthétisé dans le tableau ci-après et en explicite la construction :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	217 621,00 €	234 999,68 €
Solde d'exécution négatif reporté	26 120,68 €	
Reste à réaliser	480,00 €	9 222,00 €
FONCTIONNEMENT	475 810,13 €	262 177,94 €
Résultat de fonctionnement reporté		213 632,19 €
TOTAUX	**720 031,81 €**	**720 031,81 €**

Après en avoir débattu, cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal

9 – Délibération n°2026-21 – Budget Assainissement – Vote du Budget Primitif 2026 :

Le Maire expose au Conseil municipal la proposition de budget Primitif Synthétisé dans le tableau ci-après et en explicite la construction :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	32 360,19 €	11 641,60 €
Solde d'exécution positif reporté		20 718,59 €
EXPLOITATION	14 319,02 €	11 930,00 €
Résultat d'exploitation positif reporté		2 389,02€
TOTAUX	**46 679,21 €**	**46 679,21 €**

Après en avoir débattu, cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal

10 – Délibération n°2026-22 – Budget Lotissement– Vote du Budget Primitif 2026 :

Le Maire expose au Conseil municipal la proposition de budget Primitif Synthétisé dans le tableau ci-après et en explicite la construction :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	30 000,00 €	0 €
Solde d'exécution reporté		30 000,00 €
FONCTIONNEMENT	21 500,00 €	21 500,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0 €	€
TOTAUX	**51 500,00 €**	**51 500,00 €**

Après en avoir débattu, cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal

11 – Délibération n°2026-23 - Modifications statutaires : Compétences Enfance-jeunesse et Tourisme :

Le Maire informe l'assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne encourage fortement la Communauté de communes Dronne et Belle à modifier ses statuts afin qu'ils soient conformes à la définition des compétences du Service Public de la Petite Enfance.

Il précise que, la Communauté de communes Dronne et Belle doit être désignée comme responsable du Service Public de la Petite Enfance pour la mise en œuvre d'une politique publique petite enfance incluant :

- Le recensement du besoin des enfants de moins de 3 ans et de leur famille en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire.
- L'information et accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents ;
- La planification du développement des modes d'accueil du jeune enfant ;
- Le soutien à la qualité des modes d'accueil sur le territoire ;
- L'aménagement et gestion d'un Relais Petite Enfance (RPE) ;
- La création, aménagement et gestion des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ;
- Le soutien financier et technique au fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents.

En complément, le Président de la Communauté de communes a proposé de profiter de cette modification statutaire pour revoir aussi le détail de la compétence tourisme avec des intitulés qui correspondent mieux à la compétence réelle.
Dans ce cadre, il propose une modification statutaire qui ne modifie que les articles 5.14 « Tourisme : aménagement, développement, entretien et gestion des sites d'intérêt communautaire » et 5.17 « Politique Enfance / Jeunesse / Famille ».
Ces deux articles constituent des compétences dites « facultatives supplémentaires ».
Cette modification statutaire nécessite de recueillir l'approbation par les conseils municipaux des communes,

Vu l'exposé ci-dessus, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification statutaire de la Communauté de Communes Dronne et Belle

12 – Délibération n°2026-24 – CCDB– Approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24) :

Le Maire informe le Conseil municipal que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- Les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- L'assistance juridique,
- Le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité :

- **Approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de l'ATD 24,**
- **Prend acte et confirme les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :**

Représentant Titulaire : le Maire, membre titulaire de droit,

Représentant Suppléant : désigné dans l'ordre du tableau : le 1er Adjoint

13 – Délibération n°2026-25 – PLUi-H – Bilan – Révisions :

Le maire indique que le bilan 2020-2025 a été transmis aux communes pour avis sur le contenu et sur l'opportunité d'engager ou non une révision du PLUi-H ; l'avis devra être rendu à la communauté de communes sous forme de délibération. Lorsque toutes les communes auront transmis leur délibération, la communauté de communes délibérera à son tour sur l'opportunité de réviser ou pas le PLUi-H, en tenant compte de l'avis des communes, ainsi que des obligations nouvelles et des conséquences financières que cela entrainera le cas échéant.

Le maire fait une présentation synthétique des principaux éléments du bilan PLUI-H 2020-2025

✓ ***Evolution de la population :***

Alors que depuis 2015, le territoire de Dronne et Belle perdait des habitants, on note qu'à partir de 2020, la croissance démographique est repartie à la hausse (moyenne de 0.44 % entre 2020 et 2025).
La commune de BUSSAC a perdu 12 habitants depuis 2020).

✓ ***Habitat :***

La production de logements neufs sur le territoire de Dronne et Belle (cumul des constructions neuves et des réhabilitations/transformations de bâtis existants) est en-deçà des objectifs fixés par le PLUI-H, malgré une recrudescence en 2020 et 2021 (due probablement de la cristallisation des droits du sol en amont de l'entrée en vigueur du PLUi) et à un rebond en 2025 (dû au projet de construction de 23 logements sur Brantôme).

✓ ***Consommation foncière et artificialisation des terres :***

La consommation annuelle d'espaces naturels et forestiers, à destination essentiellement du résidentiel, a diminué de plus de 60 % depuis 2021. Par ailleurs, on note que pour les années 2021 à 2023, la consommation foncière est inférieure à l'objectif de consommation annuelle fixé par le SRADDET et que la trajectoire de sobriété foncière est ainsi respectée.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas engager une procédure de révision générale du PLUi-H de Dronne et Belle

14 – Délibération n°2026-26 – Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Le Maire indique que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée après chaque élection municipale et pour cela la mairie doit fournir une liste de 24 noms issus de la liste électorale parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques désignera trois titulaires et trois suppléants. Il précise qu'en cas de liste incomplète ou absence de liste le directeur départemental des finances publiques désignera d'office trois titulaires et trois suppléants.

Après avoir pris connaissance de la liste des 24 noms proposés par le maire et en avoir débattu le Conseil municipal valide, à l'unanimité, cette liste.

15 – Renouvellement de la Commission de Contrôle de la liste Électorale :

Le Maire indique que la Commission de Contrôle de la Liste Électorale doit être renouvelée après chaque élection municipale et pour cela, il propose

DÉLÉGUÉS	TITULAIRE	SUPPLÉANT(E)
Du Conseil municipal	MEILLAT Marine	VIGNAL Benjamin
De l'Administration	LASVERGNAS Nicolas	BOUTHIER Danielle
Du Tribunal	LE PEMP Pascal	RITOIT Laure

Après en avoir débattu le Conseil municipal valide, à l'unanimité, cette liste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 22h10.

Le Maire : Bernard MERLE

Le secrétaire : Laurent CAYZAC